

# UN ARBRE, UNE HISTOIRE : BALADE CONTÉE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	<b>Un arbre, une histoire : balade contée</b>
En bref	Au départ de Gruyères, cette balade transporte petits et grands dans l'univers de contes dont les arbres sont les protagonistes.
Descriptif de l'activité	À chaque arbre son feuillage, sa silhouette, son caractère, ses mystères. Au départ de Gruyères, cette balade transporte petits et grands dans des histoires dont les arbres sont les protagonistes. Gisèle Rime, conteuse, rythme ses racontars de moments musicaux et chantés. Au soleil couchant, différentes haltes invitent à l'écoute et à l'émerveillement.
Dates	<b>Vendredi 4 juillet 2025, vendredi 25 juillet 2025</b>
Horaire	19h – 20h30
Lieux du rendez-vous	Bourg de Gruyères, devant l'église Saint-Théodule.
Lieux de l'activité	Colline de Gruyères
Programme indicatif	19h accueil des participants, explication du déroulement de la sortie. 19h10 départ pour la balade contée, circuit autour de Gruyères avec plusieurs haltes auprès de différents arbres. 20h15 – 20h30 retour au village et fin de la sortie.
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gourde d'eau</li> <li>• Chaussures adaptées pour l'extérieur</li> </ul>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Adultes, dès 16 ans Enfants, dès 4 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 10 adultes – maximum 20 personnes
Niveau	Au total, environ une demi-heure de marche effective est prévue entre les différentes haltes contées.

## TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Bourg de Gruyères, devant l'église Saint-Théodule. Parking de Gruyères à proximité. Arrêt de bus <i>Gruyères, ville</i> à 5 minutes de marche du point de rendez-vous.
-------------------------------------	--

Horaires des transports publics	<b>Aller</b>	
	Charmey, village – Gruyères, ville	18h14 – 18h53
	Bulle – Gruyère, ville	18h20 – 18h37
	<b>Retour</b>	
	Gruyères, ville – Charmey, village	20h43 – 21h09
	Gruyères, ville – Bulle	20h58 – 21h06

**Attention** : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

**Covoiturage** Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription  
Contact : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) – 026 924 23 33

## TARIFS

Tarif de base adulte **Dès 16 ans, CHF 25.00**

Tarif de base enfant **Dès 4 ans, CHF 5.00**

## CONDITIONS ET TERMES L'ACTIVITÉ

**Inscription** Inscription obligatoire : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch)  
+41 (0)26 924 23 33

**Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi**

**Confirmation** La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

**Paiement** Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place.

## Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès réception du paiement, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

[www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente)



## Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.